



MAIRIE DE LA TOUR

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le **10/04/2025** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **04/03/2025**. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat ou autre chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle peut être comparée à la gestion budgétaire d'un foyer : les recettes régulières (revenus) d'un côté, et les charges quotidiennes de l'autre (logement, alimentation, santé, impôts, remboursement de prêts, etc.).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de loyers perçus pour occupation des bâtiments et occupation de terrains communaux, des redevances de foretage, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et la Métropole.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **876 391.89 euros** (résultat de fonctionnement reporté de 2024 inclus)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, contribution au SIVOM (fonctionnement de l'école) les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent **266 000 euros** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **733 816 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2025 (DGF) : **81 702 euros**

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2024 (DGF) : **93 696 euros**

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2023 (DGF) : **96 504 euros**

Il existe 4 principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat, la Métropole
- Les redevances de foretage
- Les sommes encaissées au titre de loyers perçus pour occupation des bâtiments et des terrains communaux

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	197 000 €	Résultat de fonctionnement 2024	222 361.89 €
Dépenses de personnel	266 000 €	Recettes des services	229 000 €
Autres dépenses de gestion courante	217 024 €	Impôts et taxes dont dotation de solidarité métropolitaine	124 242 €
Dépenses financières	16 500 €	Dotations de l'Etat et participations	116 024 €
Autres dépenses	15 773 €	Autres recettes de gestion courante	70 700 €
Total dépenses réelles	712 297 €	Fiscalité Locale	100 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 519 €	Provisions semi budgétaire	964 €
Virement à la section d'investissement	142 575.89 €		
Total général	876 391.89 €	Total général	876 391. 89 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : **20.71 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9.26 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **22.64 %**
- Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **127 365 euros** (taxe foncière sur le bâti : **100 547 euros**, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **23 532 euros** et taxe foncière sur le non bâti : **3 283 euros**)

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élèveront à **81 702 euros** soit une baisse de **11 994 euros** (environ 12.8 %) par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	197 082.62 €	Virement de la section de fonctionnement	142 575.89 €
Remboursement d'emprunts et cautions	66 100 €	FCTVA	22 700 €
Opérations d'équipements	565 731.09 €	Affectation compte 1068	231 312.46 €
Travaux de voirie (à lister)		Immobilisations corporelles	153 880.20 €
Autres travaux			
Autres dépenses		Subventions	287 556 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Cautions	3 600 €
Reste à réaliser	253 605.80 €	Reste à réaliser	219 375.96 €
Opérations patrimoniales	6 200 €	Opérations patrimoniales	6 200 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	21 519 €
Total général	1 088 719.51 €	Total général	1 088 719.51 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Rénovation des façades de l'église de Roussillon
- Rénovation des façades du four communal de la Tour
- Création d'un chemin d'accès à l'espace sportif de La Tour
- Réfection de la toiture de la maison Cardon à Roussillon
- Réhabilitation de la maison Chiuso à Roussillon
- Renouvellement informatique du secrétariat
- Etudes aménagement de la ZA de la Condamine
- Travaux divers bâtiments
- Travaux sécurisation divers arrosage

Fin des projets de 2024 :

- Réhabilitation du chemin de Fond Nouvelle à La Tour
- Remise aux normes de l'adressage
- Rénovation des toitures de l'église et de la chapelle de la Tour

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : **37 074.21 euros**
- de la Région : **139 700 euros**
- du Département : **222 657.75 euros**
- Autres : **107 500 euros**

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (dont 222 361.89 € de résultat de fonctionnement reporté)	876 391.89 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (dont 142 575.89 € de virement à la section investissement)	876 391.89 €
RAR 2024 RECETTES INVESTISSEMENT	219 375.96 €
RAR 2024 DEPENSES INVESTISSEMENT	253 605.80 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 086 119.51 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (dont déficit 197 082.62 € solde exécution investissement reporté)	1 086 119.51 €

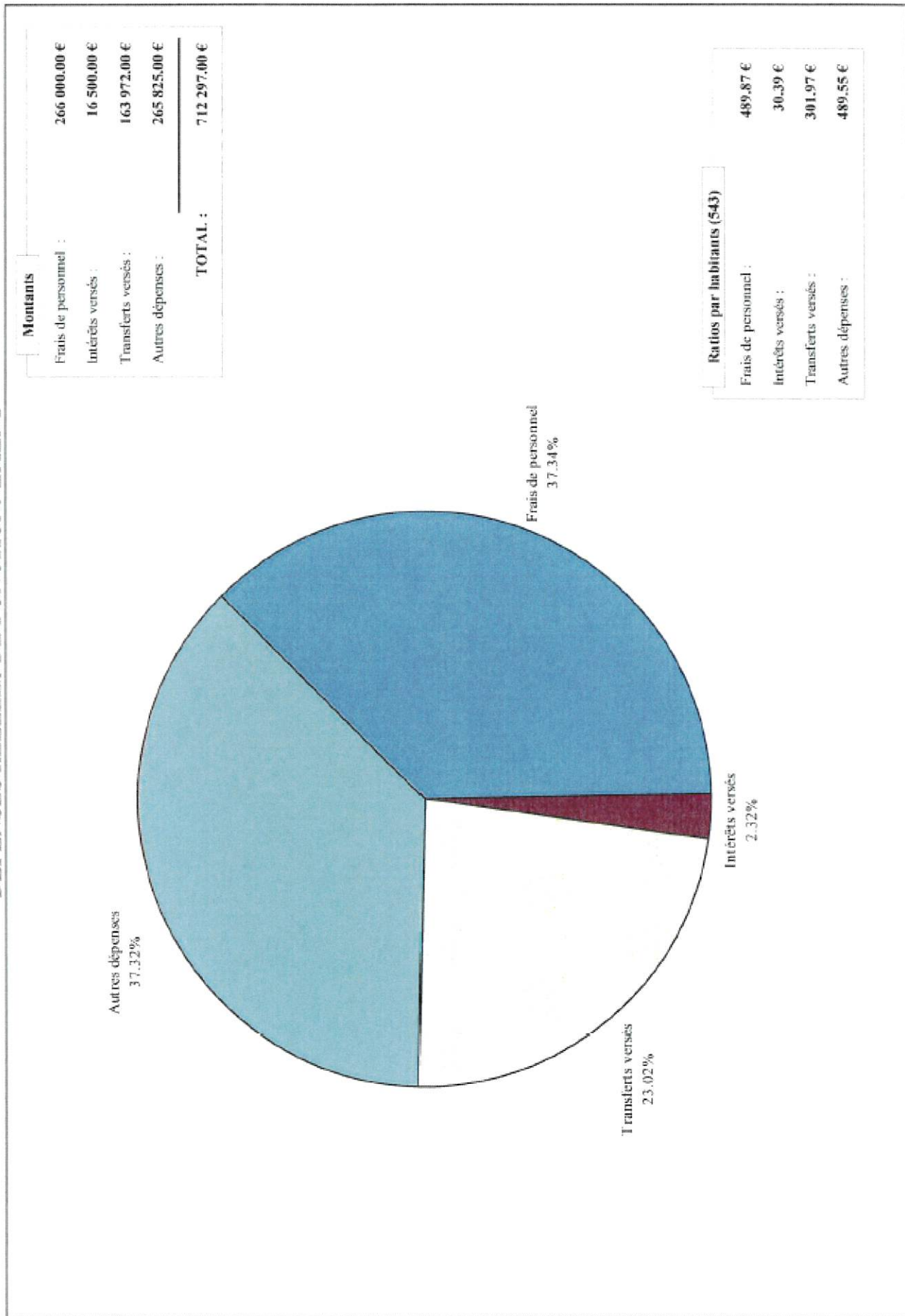
b) Principaux ratios

cf. tableaux et graphiques ci-après pages 7, 8, 9 et 10

c) Etat de la dette

cf. tableaux ci-après page 11 et 12

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2025
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

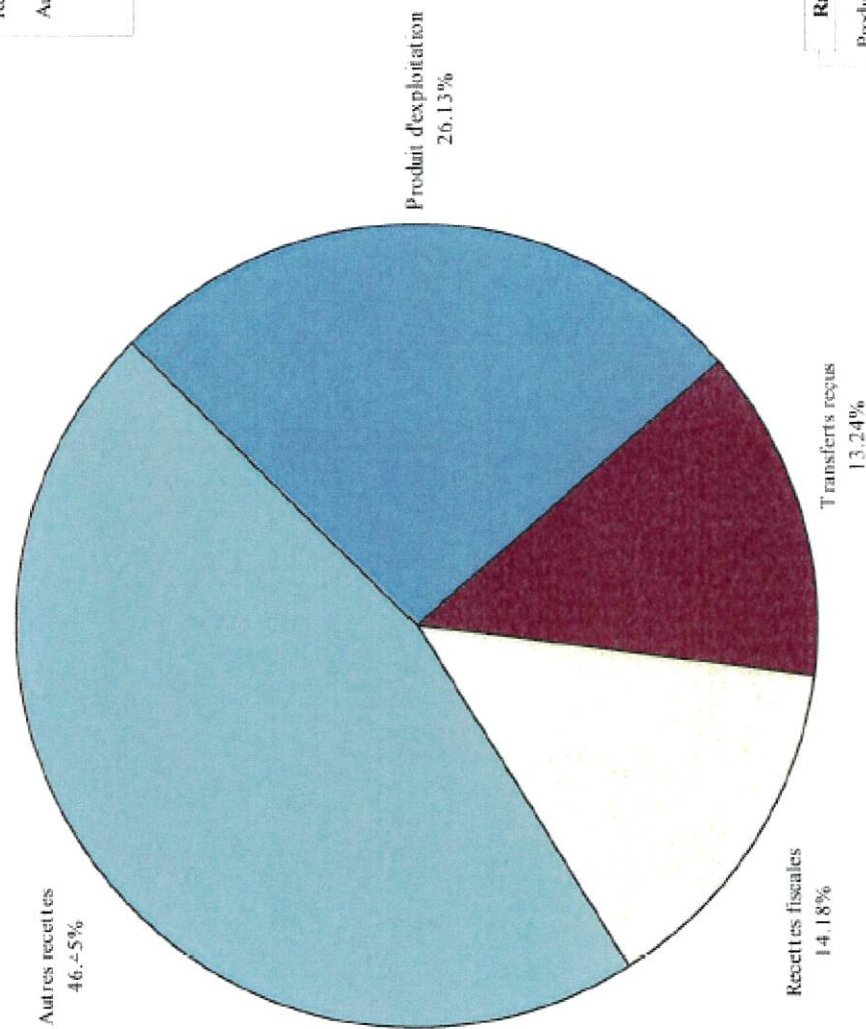


Montants	
Frais de personnel :	266 000.00 €
Intérêts versés :	16 500.00 €
Transferts versés :	163 972.00 €
Autres dépenses :	265 825.00 €
TOTAL :	712 297.00 €

Ratios par habitants (543)	
Frais de personnel :	489.87 €
Intérêts versés :	30.39 €
Transferts versés :	301.97 €
Autres dépenses :	489.55 €

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2025
Edition des ratios sur le budgétisé
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

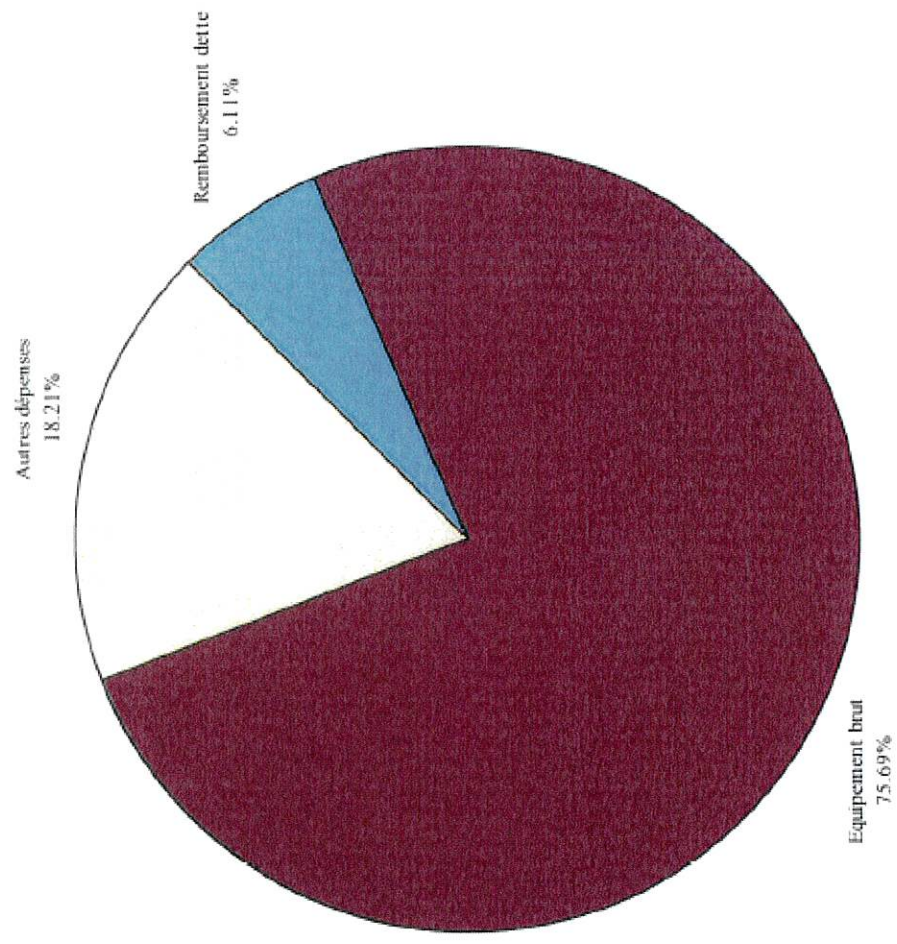
Montants	
Produits d'exploitation :	229 000,00 €
Transferts reçus :	116 024,00 €
Recettes fiscales :	124 242,00 €
Autres recettes :	407 125,89 €
TOTAL :	876 391,89 €



Ratios par habitants (543)	
Produits d'exploitation :	421,73 €
Transferts reçus :	213,67 €
Recettes fiscales :	228,81 €
Autres recettes :	749,77 €

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2025
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

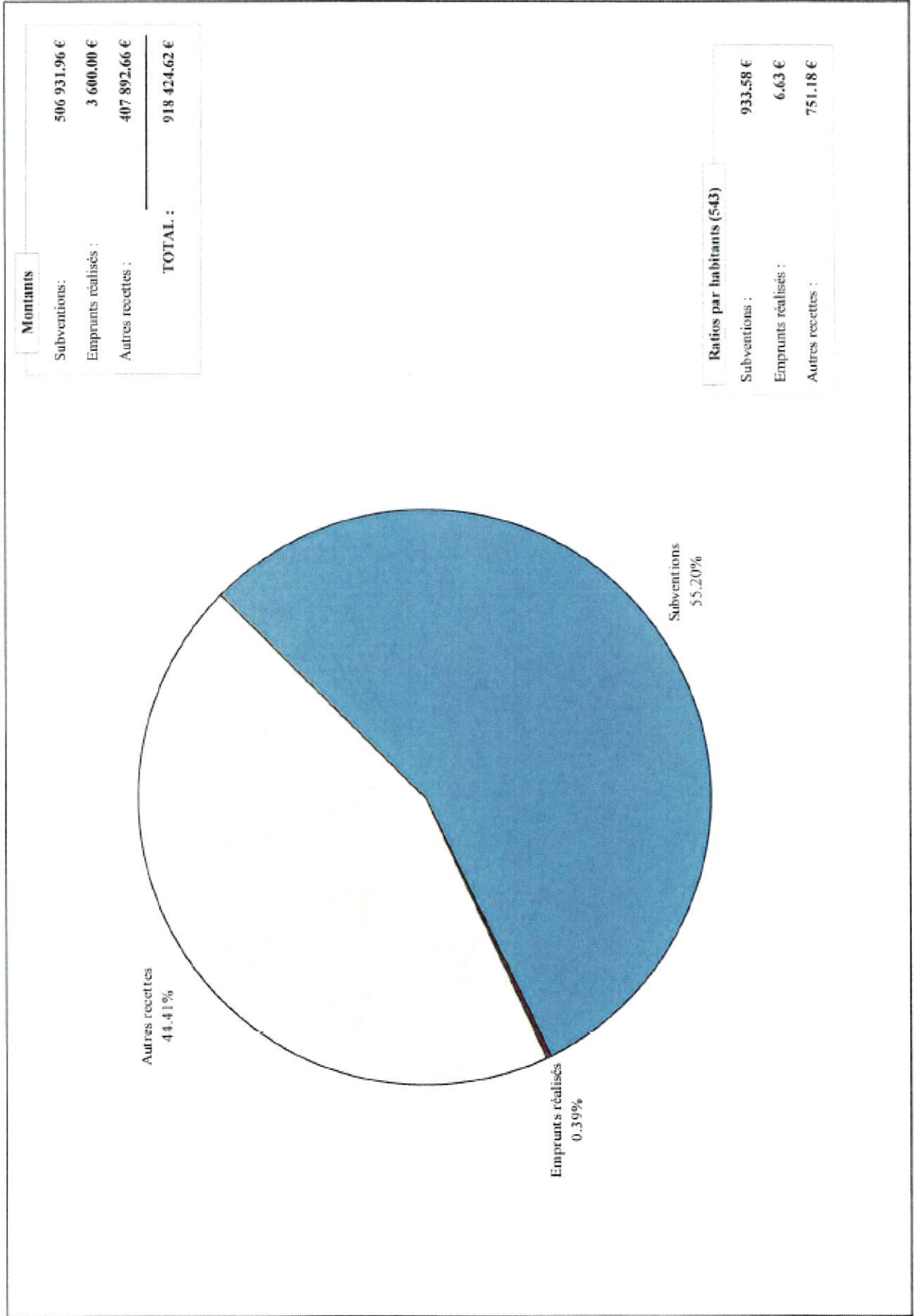
Montants	
Remboursement dette:	66 100,00 €
Équipement brut :	819 336,89 €
Autres dépenses :	197 082,62 €
TOTAL :	1 082 519,51 €



Ratios par habitants (543)	
Remboursement dette :	121,73 €
Équipement brut :	1 508,91 €
Autres dépenses :	362,95 €

Edition des ratios sur le budgétisé

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Montants	
Subventions :	506 931.96 €
Emprunts réalisés :	3 600.00 €
Autres recettes :	407 892.66 €
TOTAL :	918 424.62 €

Ratios par habitants (543)	
Subventions :	933.58 €
Emprunts réalisés :	6.63 €
Autres recettes :	751.18 €

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2025

06710 LA TOUR SUR TINEE

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2025	656 675,79	74 204,36	13 842,98	60 361,38	
2026	596 314,41	73 804,36	12 733,28	61 071,08	400,00
2027	535 243,33	73 404,37	11 600,95	61 803,42	399,99
2028	473 439,91	65 093,99	10 455,46	54 638,53	8 310,38
2029	418 801,09	56 783,48	9 410,63	47 372,85	8 310,51
2030	371 428,24	56 383,48	8 373,13	48 010,35	400,00
2031	323 417,89	55 983,48	7 310,92	48 672,56	400,00
2032	274 745,33	55 583,48	6 222,91	49 360,57	400,00
2033	225 384,76	55 183,48	5 108,03	50 075,45	400,00
2034	175 309,31	54 783,48	3 965,11	50 818,37	400,00
2035	124 490,94	54 383,37	2 792,97	51 590,40	400,11
2036	72 900,54	33 198,36	1 590,36	31 608,01	21 185,01
2037	41 292,53	33 198,36	859,46	32 338,90	0,00
2038	8 953,63	9 099,27	145,64	8 953,63	24 099,09

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2025

06710 LA TOUR SUR TINEE

LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT pour l'exercice 2025

Code Hélios	Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat		Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque		
				Marge	Index							Amortissement	Total Intérêt du	
56323		BATIMENT PUBLIC CALABRAGLIA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	56323		240	1641	0.00%		300 000.00	195 000.00	15 000.00	0.00	
16001		LIGNE DE PRET				12						0.00	0.00	
00601664714		PARKING PUBLIC ROUSSILON	CREDIT AGRICOLE	00601664714		120	1641	1.05%		150 000.00	54 298.37	15 310.91	509.97	
18001						3						0.00	0.00	
5061916		INVESTISSEMENT S 2016	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5061916		240	1641	2.00%		200 000.00	110 000.00	10 000.00	4 400.00	
20100		travaux divers	CREDIT AGRICOLE	Livret A 00602601542		12			Révisable	150 000.00	112 077.79	9 709.17	1 075.95	
202001						180	1641	0.96%				0.00	0.00	
		INVESTISSEMENT 2023	CREDIT AGRICOLE	00603664844		180	1641	4.33%		200 000.00	185 299.63	10 341.30	7 857.06	
202301						3						0.00	0.00	
TOTAL SELECTION										1 000 000.00	656 675.79	60 361.38	74 204.36	13 842.98
												0.00	13 842.98	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Tour, le 10/04/2025

Le Maire,
Thierry ROUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry ROUX', is written over a horizontal line. The signature is stylized and extends to the right.